

25 septembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Comité Municipal de Laniel Inc. tenue selon la Loi, au bureau municipal de Laniel, situé au 2000, chemin Adrien-Denis, mercredi le 25 septembre 2024 à 18 h 30, à laquelle :

Sont présents :

Christine Morin Sylvain Denis
Réal Champagne Sylvain Plante

Formant quorum sous la présidence de : M. Marc Girard

Autre présence: Susie Trudel, directrice

Informations :

M. Marc Girard souhaite la bienvenue à tous, il est 18 h 30

2024-09-070

Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h 30 et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Christine Morin

Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé ;

Que l'article « affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Informations :

Période de questions de l'assistance

Questionnement sur les sujets suivants :

- Test d'eau effectué par l'Association des propriétaires fonciers de Laniel
- On nous demande si nous avons reçu la procédure pour les tests de dynamitage d'une entreprise : non, nous n'avons toujours pas reçu de réponse.
- On nous demande si l'avis public pour le changement de zonage n'aurait pas dû être affiché sur le terrain en question : Le CMLI n'a pas mis d'avis public à proximité du terrain mais a été affiché au bureau municipal. A vérifier auprès de la MRC pour la procédure concernant les avis publics.
- On nous demande pourquoi le point à parole à l'assistance les réponses ne sont pas plus détaillée.

Informations :

Demande verbale : permis émis

- Jocelyne Lachance, Laniel, escalier extérieur et mur de soutènement
- Samuel Plante, Laniel, mini-maison et démolition de la vieille maison
- Alain Prévost, Laniel, drain, membrane, isolation de l'entretoit et vinyle à neuf à l'arrière de la maison
- David Burgess, Laniel, agrandissement garage

2024-09-071

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2024

Il est proposé par Réal Champagne

Et résolu unanimement

D'accepter le procès-verbal tel que présenté

2024-09-072

Approbation des dépenses municipales

Il est proposé par Christine Morin

Et résolu à la majorité

D'accepter les dépenses municipales pour le mois d'août 2024 au montant de 24 464.19\$

M. Sylvain Plante vote contre la résolution et enregistre sa dissidence

2024-09-073

Le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces comptes sont disponibles au bureau municipal pour consultation.

Il est proposé par Réal Champagne

Et résolu unanimement

De procéder à l'acceptation des comptes à payer totalisant 4 725.53\$ pour la période du 1^{er} au 25 septembre 2024.

Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art.961).

Signé à Laniel, ce 27 septembre 2024

Susie Trudel, directrice générale

Informations :

Projet de loi 57 : 4 conseillers au lieu de 6.

Prendre plus d'informations et revoir à la prochaine réunion.

2024-09-074

ADOPTION DU PROGRAMME DE SENSIBILISATION DU PUBLIC EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que la sécurité incendie constitue une priorité pour la MRC de Témiscamingue et pour l'ensemble des municipalités qui la composent;

CONSIDÉRANT l'importance des mesures de prévention pour réduire le nombre d'incendies, ainsi que les pertes humaines, les blessures et les dommages matériels;

CONSIDÉRANT que le programme de sensibilisation du public en matière de sécurité incendie a été développé pour encadrer et structurer les activités de sensibilisation au sein des services de sécurité incendie des municipalités de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que ce programme offre un cadre de référence, des outils et des ressources pour la planification et la mise en œuvre d'activités de sensibilisation destinées à informer et éduquer les citoyens sur les comportements sécuritaires à adopter pour prévenir les incendies;

CONSIDÉRANT que ce programme s'inscrit dans une démarche proactive visant à améliorer la sécurité de l'ensemble des résidents du territoire;

CONSIDÉRANT que l'adoption de ce programme répond à une exigence du ministère de la Sécurité publique pour que le prochain schéma de couverture de risques en incendie soit conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Sylvain Plante
et résolu unanimement

- **QUE** le TNO Laniel adopte le programme de sensibilisation du public en matière de sécurité incendie tel que présenté par la MRC de Témiscamingue.
- **QUE** le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité est mandaté pour mettre en œuvre ce programme et en assurer la gestion conformément aux objectifs définis.
- **QUE** le conseil municipal s'engage à fournir les ressources nécessaires pour soutenir la mise en œuvre efficace de ce programme au sein de la municipalité.
- **QUE** le conseil municipal encourage la participation active des citoyens aux activités de sensibilisation organisées dans le cadre de ce programme, afin de renforcer la culture de prévention au sein de la communauté.

2024-09-075

ADOPTION DU PROGRAMME D'INSPECTION PÉRIODIQUE DES RISQUES PLUS ÉLEVÉS 2024

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a élaboré un programme d'inspection périodique des risques plus élevés pour l'année 2024, afin d'assurer une gestion proactive des risques incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à réduire les pertes humaines et matérielles en effectuant des inspections régulières dans les bâtiments à risques très élevés, élevés et moyens;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité s'engage à débloquer un budget annuel pour réaliser les inspections requises par une ressource qualifiée, que ce soit sous une base contractuelle ou pour toute ressource embauchée;

CONSIDÉRANT que l'adoption de ce programme est une exigence du ministère de la Sécurité publique afin de se conformer aux orientations ministérielles liées à la révision du schéma de couverture de risques en incendie;

CONSIDÉRANT que la sécurité des citoyens et la protection des infrastructures communautaires doivent demeurer une priorité pour les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Champagne
et résolu unanimement

- D'ADOPTER le Programme d'inspection périodique des risques plus élevés 2024 tel que présenté, avec l'engagement de respecter le contenu et les modalités de mise en œuvre.
- DE STATUER sur la répartition des inspections pour chaque type de risques :
 - Pour les risques très élevés sur une période de 5 ans;
 - Pour les risques élevés sur une période de 5 ans;
 - Pour les risques moyens sur une période de 5 ans.
- DE PRÉVOIR un budget annuel pour assurer la réalisation des inspections par une ressource qualifiée, que ce soit sous une base contractuelle ou pour une ressource embauchée.
- D'ASSURER le suivi auprès des ressources (TPI) afin que les anomalies relevées soient corrigées dans un délai de 90 jours et qu'en cas de non-conformité, des rappels et des mesures supplémentaires soient envisagés.

Informations :

-Discussion sur les résultats d'analyse d'eau du petit lac en sortant du village côté nord, du ruisseau qui se déverse dans le lac Kipawa et le lac Kipawa. Ces analyses ont été effectuées par l'Association des propriétaires fonciers de Laniel.

Il semble y avoir un mélange d'emplacement d'après les analyses. L'association s'occupe de vérifier et nous revient à ce sujet.

Informations:

-Discussion sur le rapport d'inspection de notre borne sèche au quai de Laniel et du réservoir souterrain à la Baie Dorval effectué au mois d'août 2024 par l'entreprise SOS Bornes sèches.

Informations:

Suivi de dossier: aires protégées

-Marc fait un résumé d'une rencontre que le conseil a eu le 4 septembre dernier avec Yanny Ritchot, Gestionnaire en conservation et Andrew Gibson, étudiant à la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers.

2024-09-076

Considérant que le conseil était d'accord pour engager M. Daryl Mintz au poste de surveillant des REC pour une période d'essai de 2 mois;

Considérant que le conseil est satisfait de son travail étant donné qu'il y a eu beaucoup d'amélioration du travail de M. Mintz au courant de l'été

Il est proposé par Sylvain Plante

Et résolu unanimement

Que le conseil est d'accord pour maintenir l'emploi de M. Daryl Mintz pour les prochaines saisons en autant qu'il continue à respecter l'engagement qu'il y a signé avec la municipalité concernant la loi 96 sur la charte de la langue française.

Informations:

Le président a reçu un courriel non signé en date du 23 septembre 2024 de l'Association des propriétaires fonciers de Laniel.

Suite à ce courriel, le président a envoyé un courriel à cette association en mettant en copie conforme les 2 autres associations soit Baie McAdam et Baie Dorval.

Le président avise les associations que nous ne traiterons plus les courriels ou lettres non signés. Les plaintes des citoyens devront être signées et envoyées directement au bureau municipal.

Informations:

-Retour sur la résolution 2024-08-059 par le conseiller Sylvain Denis qui s'est fait accuser d'être complice de la directrice (qui aurait fait tondre le gazon sur son terrain privé par un employé de la municipalité) par un autre conseiller.

Sylvain Denis montre les plans du terrain de la directrice et demande des explications au conseiller. Le conseiller s'excuse auprès de M. Denis et de la directrice et admet qu'il avait tort.

Informations:

La directrice informe le conseil qu'il y aurait 2 épinettes secs à couper près du ruisseau le long de la promenade et des branches à couper pour la visibilité et la sécurité des motoneigistes et automobilistes durant la saison hivernale.

La directrice spécifie que ces travaux ce feront sur le terrain du Ministère des Transports. Le conseil suggère à la directrice de consulter l'Environnement avant de faire les travaux.

Informations:

Les fonds du projet pour réparer l'asphalte sur le chemin du ski et le changement de ponceau à la Baie McAdam devrait débloquer le 1er octobre prochain.

Informations:

Sylvain Plante mentionne qu'il commence à y avoir beaucoup d'érosion sur l'île Clermont côté sud. Le conseil suggère de changer le sentier de place et de mettre un panneau. A revoir.

Informations :

Période de questions de l'assistance :

Aucune question de l'assistance

Informations :

Prochaine réunion : mercredi le 30 octobre 2024 à 18 h 30.

2024-09-077

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Christine Morin

et résolu unanimement

De lever l'assemblée, il est 19 h 45

Marc Girard, président

Susie Trudel, dg